

POSTULAT N° 3 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 MAI 2012

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 3 de MM. M.-D. Henninger, G.-N. Jelk et F. Miche, ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'aménager un terrain de 'street hockey / inline hockey' sur le territoire communal.

1. Définition

1.1 Street hockey

Le street hockey, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est un sport relativement récent. C'est en effet en 1960 que fut créée au Canada la première ligue structurée. Suivirent les Etats-Unis (1970), l'Autriche, la Tchéquie et la Slovaquie (dans les années 1980). Dans les années 1990, c'est au tour de la Finlande, de l'Allemagne, du Japon et de la Suisse d'introduire le street hockey. Aujourd'hui, le street hockey est pratiqué dans 33 pays.

Le street hockey est très proche du hockey sur glace mais il se pratique sur le bitume. Ses règles simples et son matériel peu coûteux en font un sport accessible à tous. Les joueurs jouent sans rollers et sans patins à glace, mais avec une balle en plastique, de couleur orange en principe, d'environ 70 gr, des gants de hockey et des crosses de hockey.

Au plan international, ce sport se pratique entre deux équipes de cinq joueurs de champ et un gardien. Les dimensions, les lignes bleues, la ligne rouge et les buts sont identiques à ceux qui sont utilisés pour le hockey sur glace.

1.2 Roller inline hockey

Egalement proche du hockey sur glace, le roller inline hockey se pratique avec des patins à roulettes dont les roues sont alignées. Ce sport s'est développé d'abord comme pratique complémentaire au hockey sur glace pour les athlètes souhaitant parfaire leur entraînement. Il existe depuis plus de vingt ans.

Le but est de mettre le palet dans la cage des adversaires. C'est un sport physique, stratégique et collectif. A la différence du hockey sur glace, les charges sont interdites.

1.3 Différences entre le (roller) inline hockey et le street hockey

Ces deux sports se différencient notamment par l'équipement :

Le roller inline hockey se joue avec des patins à roues alignées, une crosse longue munie d'une palette plate courbée et un palet. En championnat, l'équipement se compose d'un casque, de coudières, d'une gaine, de protège-tibias et de gants.

Ces différences techniques font que ces deux sports de hockey se développent un peu différemment. Les contacts physiques sont interdits dans ces deux sports.

2. Fribourg : état des lieux

La ville de Fribourg compte aujourd’hui deux clubs, les Fribourg Vipers et le SHC Fribourg.

Fribourg Vipers (www.fribourgvipers.ch)

Membre de l’Union des Sociétés sportives de la Ville de Fribourg (USSVF) depuis 2009, Fribourg Vipers concourt pour la saison 2011-2012 en première ligue nationale et se situe, en cette fin de saison à la deuxième place du tour de relégation. Son maintien en première ligue est ainsi assuré.

Les lieux d’entraînements et de matchs de Fribourg Vipers sont, d’une part, la cour de récréation de l’école de l’Auge et, d’autre part selon les disponibilités, la piste extérieure du centre sportif de Chandolan, à Givisiez. Le contrat d’utilisation court jusqu’à la fin de la présente saison et devrait être reconduit.

Cette équipe, à l’histoire récente, représente l’une des nouvelles activités sportives à la recherche d’un emplacement durable permettant son développement. Le club est notamment actif au niveau de l’animation de tournois (Passeport vacances, tournoi de Pâques) et collabore à différentes animations en faveur des jeunes.

SHC Fribourg

Au 20 mars 2012, le SHC Fribourg occupait une confortable deuxième place, sur cinq équipes, du groupe A de deuxième ligue.

Le terrain de jeu du SHC Fribourg se situe au complexe sportif de Chandolan, à Givisiez (sur le terrain extérieur situé à côté de la ‘Realsport Arena’). Le contrat d’utilisation a été renouvelé pour la saison 2012-2013 sur la base d’un match chaque trois semaines.

Le SHC Fribourg s’est constitué en 2010. Ses membres faisaient déjà partie, pour un certain nombre, des Fribourg Vipers.

3. Infrastructures

Tant Fribourg Vipers que le SHC Fribourg jouent sans patins sur le bitume. Comme mentionné ci-dessus, le complexe sportif de Chandolan, à Givisiez, accueille ces deux clubs, une fois par semaine. Chacun sur la piste sèche extérieure.

Or il s’avère que cette surface est vétuste (le revêtement est de piètre qualité mais jouable, les bancs des joueurs sont en mauvais état, le panneau d’affichage est hors service et les vestiaires très dégradés).

La nouvelle halle couverte quant à elle reçoit le SHC Givisiez, club composé de sept équipes et ne laissant que pas ou peu d’unités pour des tiers.

Comme la saison d’inline hockey et de street hockey ne se développent pas sur la même période annuelle, des collaborations avec les locataires de la nouvelle structure couverte de Givisiez devraient être envisageables. Il semble cependant aujourd’hui et pour différentes raisons difficiles de conclure un accord. Nous le regrettons.

Un terrain adapté à la pratique du street hockey nécessite une surface au sol de 48 m. x 24 m. au minimum pour être homologué par la fédération nationale (Swiss Street hockey Association /SSHA), ce qui laisse peu de lieux potentiels en ville de Fribourg. La Ville ne dispose pas,

à ce jour, de disponibilité et de places susceptibles de recevoir, de manière définitive, un terrain pour ce sport, sans compter les infrastructures devant l'accompagner (vestiaires notamment).

Le Conseil communal est sensible à l'émergence de nouveaux clubs tels que le street hockey et souhaite offrir les meilleures conditions possibles à ces sports. Il n'en demeure pas moins que, p. ex. à l'image du 'Lacrosse' - jeu d'origine amérindienne se pratiquant à l'aide d'une crosse pour mettre une balle dans le but adverse - les amateurs de street hockey devront patienter avant de bénéficier d'un espace dévolu à ce sport réputé populaire.

Dans ce contexte, il faut aussi nommer le rugby, le football américain ou encore l'aviron, parmi de nombreux exemples de sports émergents en ville de Fribourg, dans l'attente d'infrastructures permettant à leurs adeptes de développer leur passion.

Ces sports ont cependant un point en commun : celui de l'encadrement de jeunes sportifs par des bénévoles qui mettent leur temps, compétences et générosité à disposition. Le Conseil communal tient à leur exprimer sa plus vive reconnaissance.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal prend note de la demande de MM. Henninger, Jelk et Miche, ainsi que de 29 cosignataires, rappelle qu'il procédera à un inventaire des infrastructures sportives courant 2013 et encourage le SHC Fribourg ainsi que Fribourg Vipers à trouver, d'entente avec le service des Sports, des solutions participatives provisoires – notamment une éventuelle amélioration des infrastructures sises devant l'école primaire de l'Auge - dans le cadre de la révision du PAL (Plan d'Aménagement Local) en cours d'analyse."